



Funded by the European Union
بتمويل من الاتحاد الأوروبي



EuroMed Feminist Initiative
المبادرة النسوية الأورومتوسطية
Initiative Féministe EuroMed

RECOMMANDATIONS

ISSUES DU DIALOGUE POLITIQUE

LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES
AUX FEMMES ET AUX FILLES ET RENFORCER
LES DROITS DES FEMMES DANS LE CONTEXTE
DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

RECOMMANDATIONS

Pour la mise en œuvre de la 4ème Déclaration
Ministérielle de l'UpM relative au renforcement du rôle
des femmes dans la société

Prenant en compte la perspective du genre dans les
décisions liées à la pandémie de Covid-19

Ce rapport est publié grâce au soutien financier de l'Union
Européenne. Son contenu relève de la responsabilité exclusive de
l'Initiative Féministe EuroMed et ne reflète pas nécessairement les
points de vue de l'UE.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
I. Accroître la participation des femmes dans la vie publique et la prise de décision durant et après la pandémie de Covid-19	6
1.1. Améliorer l'accès des femmes et leur participation à la réponse sanitaire en temps de Covid-19	7
1.2. Pour une approche sensible genre dans la prise de décisions concernant la gestion de la crise	7
1.3. Promotion de l'Agenda Femmes Paix et Sécurité pendant la crise de Covid-19	9
II. Accroître la participation économique des femmes	10
III. Lutter contre toutes les formes de violence faites aux femmes et aux filles durant la pandémie	10
3.1. Protection juridique des femmes et des filles contre les violences	10
3.2. Promouvoir une approche holistique incluant la prévention, la protection, l'interdiction, l'intervention et la sensibilisation du public	12
IV. Défier les normes culturelles et sociales et éliminer les stéréotypes de genre, surtout dans l'éducation et les médias	12
4.1. Contribuer à améliorer l'égalité des sexes dans l'éducation et l'apprentissage pendant la crise de Covid-19	13
4.2. Encourager la sensibilisation du public sur les normes culturelles discriminantes et l'implication des hommes	14
4.3. Médias et genre pendant la crise de Covid-19	16
V. Favoriser la mise en œuvre et renforcer la coopération opérationnelle	
CONCLUSIONS	

INTRODUCTION

La crise de la Covid-19 a mis en évidence les inégalités structurelles existantes ainsi que les différentes réalités auxquelles les femmes et les hommes sont confrontés suite à la pandémie.

Les femmes sont en première ligne pour faire face à ses conséquences. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, les femmes représentent 70% des professionnels exposés au virus dans les secteurs de la santé et les services sociaux, le commerce, les services de nettoyage ainsi que l'aide et les soins à domicile. La perte de revenus, la dégradation des conditions de travail, la fermeture des écoles, les changements dans la vie quotidienne et le confinement au domicile n'ont fait qu'alourdir le fardeau porté par les femmes, qui même en temps normal ont de plus lourdes responsabilités au sein du foyer familial et peinent à trouver des emplois sur le marché du travail. La crise du Covid-19 a accablé les pays à faible et moyen revenu, à cause de la fragilité des systèmes de santé public, de l'éducation, de la protection sociale et de l'infrastructure. Ces pays ont besoin d'un soutien international pour faire face à la pandémie.

De plus, on note un accroissement des violations du droit international et des résolutions et conventions des Nations Unies, ainsi qu'une augmentation des violences faites aux femmes et aux filles – notamment la violence domestique – suite aux mesures de confinement. Globalement, on constate un mépris croissant des règles du droit international. L'impossibilité d'intenter des procès ou d'avoir accès aux services de secours sont sources de difficultés supplémentaires pour les femmes. Il est de plus en plus difficile de gérer les cas de violence et de protéger les victimes dont la sécurité et la vie sont en danger.

La 4ème Déclaration Ministérielle de l'Union pour la Méditerranée (UpM) relative au renforcement des droits des femmes dans la société (Le Caire 2017) est un outil important pour améliorer les droits des femmes et donc une référence pour traiter de l'impact de la pandémie sur les femmes et les filles.

Ayant analysé cet impact, l'Initiative Féministe EuroMed (IFE) a organisé le 21 septembre 2020 en collaboration avec le Ministère Jordanien du Développement Social, un dialogue politique régional « Lutter contre les violences faites aux femmes et aux filles dans le contexte de la pandémie de Covid-19 ». Ce dialogue a réuni virtuellement des responsables politiques, des représentants des Ministères, des experts en matière de genre et de justice, des chercheurs et des organisations de défense des droits de femmes de sept pays de la région EuroMed (Algérie, Égypte, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine et Tunisie), des représentants de l'UE et de l'UpM.

Les présentes recommandations issues de ce dialogue visent à soutenir la mise en œuvre de la 4ème Déclaration Ministérielle pendant et après la crise sanitaire. Elles sont basées sur les obligations internationales des Ministres et les engagements de la Déclaration Ministérielle de l'UpM au Caire et sont structurées selon les domaines prioritaires définis par les Etats participants.

Ces recommandations seront partagées en préparation de la prochaine conférence de haut-niveau de l'UpM « Renforcer l'égalité des genres dans le contexte de la pandémie de Covid-19 » (16-19 novembre 2020).

I. Accroître la participation des femmes dans la vie publique et la prise de décision durant et après la pandémie de Covid-19

1.1. Améliorer l'accès des femmes et leur participation à la réponse sanitaire en temps de Covid-19

Alors que plus d'hommes meurent suite à la pandémie dans le monde, le chômage, la distanciation sociale et l'isolation ont lourdement affecté la santé physique et psychologique des femmes. Celles-ci représentent la majorité du personnel dans le secteur de la santé qui est le plus exposé à la pandémie. Cependant, en raison de leur sous-représentation dans la gouvernance et la prise de décision dans la gestion de la pandémie, l'impact de la Covid-19 pandémie sur les femmes est ignoré.

Par ailleurs, les femmes assurent la majorité des soins aux enfants, aux personnes âgées, en situation de handicap ainsi qu'aux membres de la famille. Dans une période où toutes les ressources médicales et humaines sont centrées sur la pandémie, de nombreux problèmes de santé ne sont plus prioritaires. Le fonctionnement de certains services est limité, voire menacé, notamment ceux relatifs à la santé et aux droits sexuels et reproductifs des femmes.

RECOMMANDATIONS

- Élaborer des politiques et des engager des actions qui traiteront l'impact de la Covid-19 sur les femmes et les filles tout en développant des indicateurs spécifiques.
- Identifier les différentes répercussions de l'épidémie sur les femmes et les filles, surtout celles qui sont vulnérables et marginalisées. Adopter une analyse des données sensible au genre pour comprendre l'impact d'une crise mondiale comme la Covid-19 sur les femmes et les filles.
- Intégrer une analyse du genre dans la préparation et la réponse aux crises dans les institutions ainsi que dans la réflexion sur la situation post-crise, pour assurer l'accès des femmes à la prévention et aux soins.
- Fournir des outils et instruments de protection aux personnels de santé.
- Mettre en œuvre des mesures concrètes pour augmenter la représentation des femmes dans les structures nationales de gestion de la crise, et les services de santé ainsi que dans les postes de direction, pour garantir une perspective de genre dans les décisions qui sont prises.
- Lever les barrières, notamment financières, à l'accès aux tests Covid-19 et aux traitements pour aider en particulier les femmes et les groupes qui sont généralement exclus des systèmes de santé.
- Intégrer le suivi psychologique et mental dans le système de soins pour les femmes et les filles suspectes d'être ou étant des cas contact.
- Fournir des ressources humaines et matérielles adéquates aux médecins et au personnel soignant pour améliorer l'offre de soins psychologique et mental et en favoriser l'accès.
- Garantir l'accès pour toutes aux services essentiels de santé sexuelle et reproductive pendant la crise, en assurant la diffusion de l'information sur ces services y compris pour les femmes réfugiées ou vivant dans des villages ou régions éloignées. Cela signifie la levée des obstacles tels que les points de contrôle militaire israélien en Cisjordanie et l'embargo sur Gaza.
- Adopter des lois de protection sociale qui assurent la santé de tous les citoyens, y compris les femmes qui travaillent dans le secteur informel tout en assumant des responsabilités au sein du foyer.

1.2. Pour une approche sensible genre dans la prise de décisions concernant la gestion de la crise.

La pandémie a conduit les responsables politiques, tant dans le secteur public que privé, à prendre des décisions en urgence et à développer des mesures exceptionnelles. Cependant, ces décisions sont prises essentiellement par des hommes. Selon l'ONU, les femmes ne représentent qu'environ 25% du total des membres des parlements dans le monde. Elles représentent moins de 10% des chefs d'Etat et de Gouvernement. Comme le souligne l'approche stratégique de l'UE sur la résilience, qui s'inscrit dans le cadre de l'Action Extérieure de l'UE (2017), les femmes et les filles ne doivent pas seulement être considérées comme des victimes, mais comme de puissants agents de changement.

Les femmes ont un rôle indispensable et crucial dans la gestion de crise et dans la résorption des vulnérabilités à tous les niveaux (Etat, société et communauté). Dans le contexte de la pandémie de Covid-19, l'exclusion des femmes des prises de décision conduit à analyser l'impact de la Covid-19 en ignorant la dimension de genre. Il n'est désormais plus acceptable de prendre des décisions concernant les femmes en leur absence et sans prendre en compte y inclure leurs opinions et perspectives.

Face à l'épidémie de Covid-19, les organisations de défense des droits des femmes et d'autres composantes de la société civile se sont mobilisées en urgence, non seulement pour assurer support et services aux victimes de violence domestique, diffuser des informations sur les services offerts et dénoncer l'augmentation des violences, mais aussi soumettre des recommandations aux responsables politiques en prise avec la situation sur le terrain. Les organisations de défense des droits des femmes fournissent des données à même d'éclairer les choix de politiques en mesure de répondre à la pandémie.

RECOMMANDATIONS

- Appliquer des quotas et accroître la participation des femmes dans la prise de décisions et dans les négociations sur la crise de Covid-19 et plus largement dans tous les domaines de la santé, l'éducation, la politique et l'économie).
- S'assurer de la participation de femmes dans les comités de gestion de la crise pour éviter l'absence d'intégration du genre dans les politiques et les systèmes et pour promouvoir cette prise en compte.
- Consulter les organisations de défense des droits des femmes et prendre en compte leurs analyses et leurs recommandations dans la prise des décisions relatives à la crise.
- Améliorer l'accès des femmes aux ressources, y compris via les actions affirmatives, le renforcement des capacités et le soutien financier afin qu'elles puissent prendre part aux décisions sur les questions relatives aux familles, à la société et la politique, et soient reconnues comme éléments moteurs du développement social, économique et environnemental.
- Influencer les prochaines politiques en mettant en lumière les dirigeantes qui ont géré efficacement la crise de Covid-19 inciter à la promotion de l'expérience des femmes dans la prise de décisions.

1.3. Promotion de l'Agenda Femmes Paix et Sécurité pendant la crise de Covid-19

L'Agenda Femmes Paix et Sécurité définit comment on peut assurer la durabilité de la paix et de la sécurité et la résolution des conflits, en adoptant une perspective d'égalité de genre. Il souligne d'une part que l'égalité de genre est une condition de la paix et de la sécurité pour toute la société, d'autre part que s'attaquer aux causes profondes des violences faites aux femmes et aux filles est crucial pour la prévention des conflits. L'agenda se concentre non seulement sur la protection des femmes et des filles mais aussi sur le droit des femmes à la participation aux prises de décisions. L'Agenda met en œuvre des analyses et des perspectives de genre dans tous les domaines de la participation, la prévention, la protection, la législation, les violences faites aux femmes et aux filles, l'égalité d'accès au pouvoir et aux ressources. Il applique cette perspective pour les questions l'emploi, de la justice transitionnelle après un conflit armé, de la lutte contre l'occupation et la militarisation. Il est nécessaire d'allouer des ressources pour l'intégration d'une perspective genre dans toutes les politiques et non seulement celles qui sont directement liées aux droits des femmes.

Les conséquences de l'épidémie de Covid-19 touchent sévèrement les Palestiniennes qui vivent sous occupation israélienne ainsi que les femmes déplacées suite aux conflits militaires qui perdurent en Libye, en Syrie et au Yémen. En Palestine particulièrement les femmes sont soumises à de multiples formes de violence liées à la poursuite de la colonisation et d'installation de bases militaires. L'occupation israélienne entrave les efforts déployés par les autorités palestiniennes, les organisations de la société civile, notamment les organisations de défense des droits des femmes, pour répondre à la pandémie et à son impact sur les femmes et les filles, qui plus est, elle met aussi en danger leur vie en leur interdisant l'accès aux centres de soins.

Les personnes qui vivent dans des camps de réfugiés sont particulièrement vulnérables en raison du surpeuplement qui rend la distanciation impossible. Elles n'ont pas d'accès aux services de santé, à l'éducation, ni à l'hygiène. Les femmes réfugiées et migrantes vivants dans des regroupements en dehors des camps sont tout aussi vulnérables ; elles ne sont pas correctement informées sur les services, ignorent leurs droits, et sont confrontées à des obstacles pour accéder aux services de santé, d'éducation, de justice etc.

Il est important de souligner la démocratie, la paix et la justice sociale dans la région sont des prérequis pour atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes dans la réponse et les mesures de rétablissement face à la crise de Covid-19, tout autant que de reconnaître que la guerre et l'occupation ont aggravé l'impact de la pandémie sur les conditions de vie des femmes et ont affaibli les programmes mis en place au niveau national.

RECOMMANDATIONS

- Sensibiliser sur les conséquences de l'occupation qui accroissent la vulnérabilité des femmes pendant la pandémie. Responsabiliser Israël pour cette situation conformément au droit humanitaire international et au droit humain international.
- Exiger la levée de l'embargo sur Gaza et la fin de l'occupation de la Cisjordanie, y compris Jérusalem, afin de permettre aux parties concernées, notamment les organisations de défense des droits des femmes, de fournir à la pandémie des réponses sensibles au genre le soutien garantes du maintien de l'accès des femmes à la santé sexuelle et reproductive ainsi que de la prévention et protection contre les violences faites aux femmes et aux filles.
- Apporter un soutien international à l'aide humanitaire en Palestine pour fournir une aide médicale immédiate aux femmes et aux filles, en coopération avec les organisations de défense des droits des femmes.
- Respecter le droit international, les accords, résolutions et traités des Nations Unies offrant une protection aux femmes, tels que la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, la CEDAW et les ODD (objectifs 5 et 17 en particulier). Ceci est la condition de base pour garantir les droits et les libertés des femmes et améliorer leurs conditions de vie pendant la crise de la Covid-19.
- En appeler à la responsabilité des gouvernements pour protéger les femmes palestiniennes et préserver les droits et les libertés du peuple palestinien.
- Soutenir les efforts de la société civile, notamment les organisations de défense des droits des femmes pour parvenir à une solution politique aux conflits armés en Syrie, en Libye et au Yémen, et pour mettre fin à l'occupation de la Palestine via des mesures politiques fondées sur la justice. Inclure les défenseurs des droits des femmes dans les négociations de paix et les processus politiques.
- Exiger une prise en compte du genre pour l'attribution des aides internationales pour répondre aux besoins et des femmes et garantir leurs droits. Il est nécessaire de remettre en question la politisation des financements et des aides humanitaires internationales utilisés pour faire pression sur les institutions palestiniennes et les droits du peuple palestinien.
- Développer un plan d'action national pour la Résolution 1325 avec un budget suffisant et s'assurer de son intégration dans les stratégies nationales et dans tous les secteurs gouvernementaux.
- Veiller à ce que les femmes réfugiées, migrantes et déplacées soient prises en compte dans les plans nationaux de gestion de la crise, pour garantir la réponse à leurs besoins et leur accès aux services de santé, de protection etc....
- Augmenter l'offre des services psychosociaux, légaux et de santé sexuelle et reproductive pour les femmes déplacées et réfugiées qui vivent dans les camps ou des centres de regroupement.
- Prendre des mesures visant à changer les inégalités structurelles dont sont victimes les migrantes et réfugiées qui vivent en dehors des camps pour améliorer leur accès aux services de santé sexuelle et reproductive pendant la pandémie.

II. Accroître la participation économique des femmes

L'interruption de l'activité économique en vue de freiner la propagation du virus a eu de lourdes répercussions sur les femmes. Les obstacles à l'égalité au plan économique, les normes sociales et les stéréotypes de genre ont empêché les femmes d'accéder à l'emploi ou de bénéficier de leurs droits de salariées. Les femmes occupent souvent des emplois précaires, temporaires, à temps partiel et peu payés et ne bénéficient que d'une faible protection juridique, sociale et médicale. Le chômage augmente à cause de la pandémie ; celles qui travaillent dans le secteur informel et les salariées journalières ont été particulièrement touchées.

Parallèlement les programmes politiques ne prévoient pas une répartition équitable des tâches entre les femmes et les hommes dans le travail domestique. Les tâches non-rémunérées sont principalement prises en charge par des femmes. Selon les statistiques de l'UE, dans les pays membres, les femmes consacraient 13h par semaine de plus que les hommes avant l'épidémie. Avec la fermeture des écoles pendant le confinement, les femmes arrêtent souvent de travailler pour s'occuper de leurs enfants. Elles s'occupent également des parents âgés, des personnes handicapées ou malades, ce qui a des répercussions sur leurs salaires et alourdit leurs tâches au foyer. La pandémie augmente le risque de pauvreté et d'exclusion sociale surtout pour les femmes chefs de famille et les mères célibataires qui doivent concilier télétravail et soins aux enfants.

Les groupes les plus vulnérables, comme les femmes jeunes ou âgées, les mères célibataires, les femmes peu qualifiées, les migrantes, les réfugiées et les femmes handicapées, sont dans une situation extrêmement précaire. Elles sont contraintes parfois à avoir recours à du travail non déclaré, peu rémunéré ou au travail forcé. Les employées domestiques restent généralement dans l'économie informelle et n'ont ni connaissance ni accès à leurs droits.

RECOMMANDATIONS

- Appliquer les analyses de genre dans les mesures de sortie de crise, en tirant les leçons des précédentes crises économiques et financières et de leurs conséquences pour les femmes, afin d'éviter un impact disproportionné.
- Privilégier une aide financière directe en espèces aux femmes les plus vulnérables, y compris les infirmières, les puéricultrices, les femmes chefs de famille, les femmes en situation de handicap ou ayant en charge des personnes en situation de handicap, les victimes de violence et les femmes vivant dans les refuges.
- Elargir les dispositifs de soutien et de protection pour les femmes aux faibles ressources afin d'alléger leurs difficultés économiques.
- Offrir des compensations aux femmes qui ont perdu leur travail dans le marché informel et s'assurer qu'elles ont accès aux allocations de chômage. Pour celles qui ont un travail à temps partiel, flexible, ou dans le secteur informel doivent bénéficier d'un revenu stable et suffisant pour bénéficier de la sécurité sociale.
- Développer le système de protection sociale et assurer un financement pour la création et l'amélioration des programmes à destination des groupes vulnérables. S'assurer que les femmes ont accès aux plateformes digitales pour profiter des programmes et de l'assistance de la sécurité sociale.
- Atténuer l'impact économique de la pandémie sur les femmes en leur donnant accès aux technologies et aux plateformes en ligne. Augmenter les aides en nature et financière, favoriser le recours aux services publics et aux services en ligne.
- Améliorer l'offre des services de gardes d'enfant à des coûts raisonnables.
- Prendre des mesures sensibles au genre pour le redressement économique et les subventions, permettre le report de paiement des micro-crédits et soutenir les petits commerces avec des crédits à bas taux. Cela doit prendre en compte les obstacles imposés aux femmes par les normes sociales et les stéréotypes de genre.
- Etablir un plan de redressement qui valorise l'importance du travail des femmes et leur contribution à l'économie pour atteindre l'égalité et le développement durable. Ceci implique 1. Assurer une égalité d'accès au travail et de salaire, 2. Assurer une protection sociale et médicale aux femmes réfugiées et déplacées, 3. Sensibiliser sur l'exploitation des employées domestiques et intégrer une perspective de genre dans les manuels scolaires : rôles reproductifs égaux, représentation d'hommes en charge de tâches domestiques, etc. 4. Mettre en place des interventions publiques et privée pour alléger les charges liées au travail domestique et aux soins qui pèsent sur les femmes.

III. Lutter contre toutes les formes de violence faites aux femmes et aux filles durant la pandémie

En temps de crise, la violence domestique et les violences faites aux femmes et aux filles augmentent. Pendant le confinement lié à la Covid-19, les taux et la gravité des violences faites aux femmes et aux filles, y compris la violence sexuelle, ont considérablement augmenté. Le stress, le chômage et l'instabilité financière sont des déclencheurs supplémentaires de la violence domestique. La distanciation sociale et l'isolement amplifient le problème. Au Liban, les cas de violence enregistrés ont augmenté de 180% depuis le début du confinement. Au Maroc, ils ont augmenté de 36% et en Jordanie de 33%. En France, une augmentation de 32% de la violence domestique a été enregistrée, en un peu plus d'une semaine après le début du confinement en mars 2020. L'Espagne a connu une augmentation des VFFF de 60% depuis le début du confinement, et l'Italie de 70%. En Tunisie, les violences contre les femmes ont été multipliées par cinq. En plus de l'augmentation des violences et de l'agression des forces d'occupation, les cas de violence faites aux femmes et aux filles ont augmenté de 21% en Palestine pendant un mois de la mi-mars à la mi-avril 2020 ; 21% des victimes de violence ont tenté de se suicider.

Les femmes et les filles victimes de violence et de persécution ne peuvent pas quitter leur pays vers des pays d'asile en raison de la fermeture des frontières et des restrictions de voyage, de la multiplication des points de contrôle militaires en Palestine et des mesures d'embargo comme à Gaza. De nombreux procès d'auteurs de violences ont été repoussés, tandis que certains coupables ont été relâchés avant même leur procès, mettant leurs victimes à nouveau sous la menace. En raison du confinement, le report pour déposer des plaintes pour non-paiement de pension alimentaire ou des demandes de divorce a accru la vulnérabilité des femmes face aux violences. La voie électronique pour remplir une demande de soutien économique ou déposer une plainte crée de grandes difficultés aux femmes pauvres ou analphabètes.

Les organisations de défense des droits des femmes jouent un rôle majeur en apportant un soutien aux victimes, en fournissant des données sur le niveau de violence et en formulant des recommandations pour combler les lacunes existantes dans la gestion de la crise.

3.1. Protection juridique des femmes et des filles contre les violences

La Covid-19 a souligné la nécessité de réaffirmer et d'intégrer l'égalité des droits des femmes et des filles dans les constitutions et les lois, et sur la responsabilité de tous les États à l'égard des normes internationales relatives aux droits humains et au droit humanitaire et les principes d'égalité et de non-discrimination. Des mesures urgentes sont nécessaires ainsi que les ressources pour leur mise en œuvre.

RECOMMANDATIONS

- Réaliser une évaluation complète des efforts, y compris les systèmes d'orientation, les systèmes et les services de protection, les lois nationales, les programmes de sensibilisation et l'harmonisation de la législation nationale avec la CEDEF.
- Élaborer des lois globales qui criminalisent toutes les formes de violence faites aux femmes et aux filles (VFFF), en particulier la violence domestique et le harcèlement, en suivant les exemples du Maroc et de la Tunisie.
- Mettre en place des mesures de prévention et de protection et allouer des ressources pour leur mise en œuvre. Parallèlement, appliquer les lois existantes qui protègent les femmes et les filles et introduire des mesures de protection immédiates en temps de crise et des organes de protection efficaces, y compris au plan juridique et judiciaire, pour les femmes et les enfants maltraités.

3.2. Promouvoir une approche holistique incluant la prévention, la protection, l'interdiction, l'intervention et la sensibilisation du public

De nombreuses femmes ont été enfermées au domicile avec leurs agresseurs pendant le confinement qui a coupé les voies vers la sécurité et le soutien et ont mis fin à la possibilité d'échapper à un membre violent de la famille. De plus, l'accès aux services de protection fournis par l'État et les OSC a diminué en raison de la carence de politiques publiques, d'infrastructures et de ressources financières et humaines. Des centres alternatifs ont été créés pour soutenir les victimes de violence, mais ils ne disposent pas toujours d'un équipement de protection suffisant, y compris des gants chirurgicaux, des masques et du détergent pour le nettoyage, à même de protéger contre le virus.

RECOMMANDATIONS

- Veiller à ce que les VFFF soient une priorité des politiques gouvernementales et intégrer une approche sensible au genre dans la gestion de la Covid-19 pour garantir la protection des droits humains des femmes et leur assurer une vie libre de toute violence.
- Développer des protocoles et des systèmes d'orientation nationaux spécifiques pour lutter contre les VFFF et protéger les victimes, en particulier pendant les pandémies.
- Élaborer un protocole régional pour lutter contre les VFFF et protéger les victimes pendant les pandémies.
- Développer des mesures particulières pour soutenir les femmes les plus vulnérables.
- Assurer une coordination efficace entre les parties prenantes pour lutter contre les VFFF pendant la Covid-19 et autres crises similaires.
- Améliorer la coordination entre les intervenants pour assurer une réponse rapide aux risques accrus de VFFF.
- Accorder un soutien financier aux services d'assistance téléphonique et à l'assistance juridique pour permettre leur accès à toutes.
- Améliorer les connaissances, les attitudes et les pratiques sensibles au genre et les approches centrées sur les victimes pour les personnels de la police de la justice et de la santé.
- Fournir des mesures de protection et des ressources (y compris des équipements) aux prestataires de services, y compris les OSC, afin de maintenir les refuges et les services ouverts aux victimes pendant la pandémie.
- Garantir une couverture sanitaire complète et un accès sûr aux services de santé sexuelle et reproductive dans les plans d'intervention, en particulier pour les victimes de violence, pendant les périodes de crise. Élargir et développer le système de protection sociale pour y inclure ces victimes.
- Fournir une assistance et un soutien juridique aux femmes qui sont détenues pour les protéger contre les violences des hommes de leur famille.
- Veiller à ce que ces femmes aient accès aux services juridiques et aux services de santé reproductive et aux mesures de protection sanitaire pendant la pandémie.
- Diffuser des informations crédibles et adéquates sur la disponibilité et la continuité des lignes d'assistance et des services pour les victimes de violence, tant au niveau national que local, pendant et après le confinement.
- Soutenir la campagne régionale en cours « Tolérance zéro pour les violences faites aux femmes », qui vise à impliquer les communautés, y compris les hommes, dans la lutte contre les violences faites aux femmes.
- Renforcer la collecte de données nationales sur les VFFF et créer une base de données nationale complète et unifiée en fournissant des données ventilées par sexe.
- Mettre en place une plateforme régionale pour rassembler des informations, des analyses et les meilleures pratiques en matière de prévention et de protection.

IV. Défier les normes culturelles et sociales et éliminer les stéréotypes de genre, surtout dans l'éducation et les médias

4.1. Contribuer à améliorer l'égalité des sexes dans l'éducation et l'apprentissage pendant la crise de Covid-19

La fermeture partielle ou totale des écoles est un fardeau supplémentaire et disproportionné pour les femmes qui souffrent traditionnellement de l'inégale répartition des tâches familiales et domestiques. L'enseignement à domicile et l'apprentissage à distance ont accru le travail domestique des femmes, y compris pour les enseignantes. Cela a eu un impact sur leur santé psychologique et leur bien-être et a augmenté le chômage et la violence domestique. De même, la fermeture des écoles secondaires et des établissements d'enseignement supérieur a affecté les filles et les jeunes femmes, qui ont dû concilier tâches domestiques, familiales et leurs études. Le risque d'abandon scolaire en raison de la Covid-19 et de la crise économique qui en a résulté affectera probablement gravement les filles et les jeunes femmes et entraînera des inégalités d'accès à l'emploi, une augmentation des mariages précoces, du travail forcé et de l'exploitation.

Il existe de grosses lacunes tant dans la disponibilité que dans l'accès aux outils d'apprentissage en ligne pour les femmes et les filles, en particulier dans les zones éloignées et rurales et pour les groupes vulnérables tels que les réfugiées et déplacées. Elles font face à des difficultés pour accéder à l'information et à l'apprentissage en raison de leurs niveaux généralement inférieurs en matière numérique. L'exclusion numérique contribue à maintenir à l'écart de l'éducation certains groupes sociaux pendant la crise comme les migrants, les réfugiés et les minorités.

Comme pour le secteur de la santé, la majorité de celles et ceux qui travaillent dans l'éducation formelle et informelle sont des femmes. Toutes et tous luttent pour aider leurs élèves en mettant en place un enseignement à distance, souvent sans orientation, formation, soutien et ressources suffisantes. Lorsque les écoles rouvrent, elles et ils risquent de mettre en danger leur propre santé pour assurer la poursuite de l'apprentissage.

RECOMMANDATIONS

- Mener des analyses de genre sur la gestion de la Covid-19 pour éviter un impact trop négatif sur les filles et les femmes, y compris les enseignantes.
- Garantir l'égalité d'accès à l'apprentissage pour répondre aux besoins de toutes les femmes et filles d'âge et groupes sociaux différents.
- Intégrer une perspective de genre dans le système éducatif en ligne, pour garantir un apprentissage de qualité et permettre aux enseignants et parents de soutenir l'éducation des enfants.
- Faire des efforts ciblés pour combler les lacunes numériques tout en veillant à ce que les filles et les jeunes femmes ayant peu ou pas d'accès aux technologies de l'information et de la communication, puissent bénéficier pleinement des outils d'apprentissage en ligne et / ou avoir accès à des outils d'apprentissage alternatifs. Combiner par exemple l'enseignement en présentiel et l'apprentissage à distance.
- Allouer des budgets adéquats pour la santé, l'éducation et les infrastructures telles que les établissements de santé publique et les écoles, afin de répondre aux besoins des femmes les plus vulnérables. À ce titre, s'assurer que les familles et les groupes vulnérables ont un accès égal à l'éducation en ligne grâce à la fourniture d'ordinateurs et à la connexion en ligne. Les familles pauvres et les habitants des zones rurales ont été particulièrement touchés en raison du manque d'internet, de téléphones et d'ordinateurs.
- Redistribuer le travail de soin entre les hommes et les femmes et entre l'État et la société/la famille pour alléger la charge qui pèse dans ce domaine sur les femmes, les éducateurs et les enseignants. Cela contribuera à alléger le fardeau des mères qui soutiennent leurs enfants lors l'enseignement à distance.
- Intégrer le genre dans les programmes dans le cadre des méthodologies d'apprentissage en ligne (approches et stratégies d'apprentissage, contenu des cours et stratégies d'évaluation).
- Elaborer des outils éducatifs spéciaux pour sensibiliser la jeune génération à l'importance de la lutte contre les VFFF en tant qu'obstacle majeur à la réalisation de l'égalité femmes -hommes.
- Former le personnel travaillant dans l'éducation à l'égalité des sexes et intégrer cette composante dans les matériels et les outils d'apprentissage en ligne pour s'assurer que les jeunes apprennent les valeurs d'égalité entre les femmes/filles et les hommes/garçons.
- Former les parents, y compris les mères sur la manière d'utiliser les plateformes scolaires en ligne pour s'assurer que les jeunes reçoivent un apprentissage et une éducation de qualité.

- Fournir un environnement de travail propice à la protection et au soutien nécessaires aux personnes travaillant dans l'éducation. Il est important de reconnaître leurs efforts pour assurer la continuité de l'éducation pendant la crise.
- Augmenter la représentation des femmes dans la gouvernance de l'éducation, la prise de décisions et les postes de direction afin de garantir une perspective de genre dans les décisions prises en matière d'éducation.

4.2. Encourager la sensibilisation du public sur les normes culturelles discriminantes et l'implication des hommes

La pandémie de Covid-19 a mis les sociétés et les familles dans une situation tendue. Avec les enfants à la maison, ce sont souvent les mères qui finissent par rester avec eux, mettant leur carrière en suspens.

RECOMMANDATIONS

- Remettre en question les normes culturelles et sociales et les stéréotypes de genre pendant la pandémie, être particulièrement vigilant dans l'éducation et les médias.
- Faire des campagnes pour sensibiliser les parents sur l'importance de lutter contre les stéréotypes de genre dans l'enseignement à domicile et de partager les responsabilités à la maison.
- Sensibiliser aux programmes scolaires comportant des stéréotypes de genre et travailler à les éliminer.

4.3. Médias et genre pendant la crise de Covid-19

Les médias ont transmis une énorme quantité d'informations et de messages sur le virus pendant la pandémie. Le recours aux réseaux sociaux est important pour trouver des informations, mais celles-ci sont souvent inexactes. Les cas de harcèlement sur ces réseaux ont augmenté, affectant les femmes et les filles à tous les niveaux. Cela renforce la stigmatisation et les stéréotypes, mais offre également la possibilité de remettre en question les rôles et les représentations traditionnels du genre.

Étant donné l'augmentation spectaculaire des violences faites aux femmes et aux filles pendant la crise les médias doivent être proactifs pour sensibiliser, fournir des informations essentielles aux victimes de violence et défendre les droits des femmes.

RECOMMANDATIONS

- Identifier et combattre la stigmatisation, la représentation et les pratiques discriminatoires dans la gestion de la crise et la communication relative à la Covid-19.
- Mener des campagnes de sensibilisation et d'information dans les médias pour lutter contre les stéréotypes de genre et encourager les hommes à partager les responsabilités domestiques pendant et après la Covid-19.
- Promouvoir des rôles de genre positifs dans les médias pour soutenir la réponse à la crise de Covid-19 et la relance. Éviter les stéréotypes néfastes sur le rôle des femmes et des filles dans la société, par exemple en remettant en question les normes sociales et en équilibrant la charge des travaux domestiques.
- Veiller à ce que les médias jouent un rôle positif dans la sensibilisation contre les VFFF en diffusant des informations cohérentes et fiables (risques, prévention et ressources de protection).
- Veiller à ce que les médias utilisent des informations crédibles et étayées sur les violences faites aux femmes et aux filles et à ce que des informations précises sont publiées sur les plateformes des réseaux sociaux pour contrer les stéréotypes et les idées sexistes qui affectent de plus en plus les femmes et les groupes sociaux en fonction de leur origine et de leur statut, par exemple les réfugiés ou les migrants.
- Aider les OSC et les agences gouvernementales à mettre en place ou à améliorer des mesures de prévention et de protection contre les VFFF, y compris le harcèlement dans la politique et dans les écoles. Ceux-ci devraient être promus dans les médias et sur les réseaux sociaux.
- Utiliser les médias et les plateformes de réseaux sociaux de manière créative pour cibler les jeunes et les hommes et changer les attitudes à l'égard des VFFF.
- Veiller à ce que les victimes ne soient pas confrontées à des menaces potentielles de violence supplémentaire du fait de leur présence dans les médias. S'assurer que l'opinion et le point de vue des victimes sont respectés dans les médias.
- Augmenter la représentation des femmes dans la gouvernance des médias, la prise de décision et les postes de direction, pour y garantir une perspective de genre.

V. Favoriser la mise en œuvre et renforcer la coopération opérationnelle

La 4e déclaration ministérielle de l'UpM, le plan d'action II de l'UE pour l'égalité des genres, l'engagement stratégique de l'UE en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité et la stratégie de l'UE sur l'égalité des genres 2020-2025, sont tous des outils importants pour guider les actions de soutien aux femmes et aux filles pendant la pandémie. L'approche multidimensionnelle et les domaines structurés de la 4e Déclaration ministérielle de l'UpM en font une base solide pour la conception de mécanismes à même de favoriser la coopération opérationnelle et la conception de stratégies sensibles au genre en temps de crise. Par ailleurs, les consultations et les dialogues régionaux qui ont suivi la Déclaration ont renforcé l'engagement de multiples parties prenantes pour développer une réponse conjointe et coordonnée qui place les femmes et les filles au cœur des actions en cours pour faire face à la crise.

La coopération opérationnelle est vitale pour soutenir le rôle des femmes en tant que participantes actives et dirigeantes dans la phase de rétablissement des communautés et de l'économie. Les organisations de défense des droits des femmes jouent un rôle essentiel dans la promotion de ces droits et le suivi des défis qu'il reste à affronter comme des progrès accomplis. Les recommandations nées de la coopération entre les différents partenaires fournissent la plate-forme permettant d'intégrer une perspective de genre dans:

1. Les décisions gouvernementales relatives à la Covid-19.
2. Le cadre juridique dans les domaines de la santé, de l'éducation, des nouvelles technologies et des médias en temps de crise et dans les situations d'urgence pour mettre œuvre des politiques, des plans et des réponses rapides, efficaces et équitables.

RECOMMANDATIONS

- Organiser des consultations nationales, régionales et sectorielles pour développer et suivre la mise en œuvre des plans de gestion et de relance liés à la Covid-19 qui soient sensibles au genre. Les expériences et les leçons tirées de la crise sur l'égalité entre les femmes et les hommes devraient être utilisées comme une opportunité pour réformer les politiques dans le sens de la justice sociale.
- Elaborer une stratégie de coopération régionale à moyen et long terme pour renforcer le soutien et la protection des femmes les plus vulnérables touchées par la Covid-19.
- Renforcer les partenariats régionaux multipartites et l'engagement à développer une réponse conjointe et coordonnée qui place les femmes et les filles au cœur des plans de relance post Covid-19 et les reconnaître en tant que participantes et dirigeantes dans le redressement des communautés et de l'économie. Pour y parvenir, l'implication et la participation des organisations de défense des droits des femmes sont essentielles. Elles jouent également un rôle clé dans le suivi de la situation sur le terrain.
- Créer un mécanisme apte à répondre aux urgences et aux crises dans le cadre du suivi des engagements pris pendant la Conférence ministérielle du Caire.
- Concevoir des interventions nationales qui intègrent les recommandations de la 4e Déclaration ministérielle de l'UpM pour garantir des mesures sensibles au genre face à la crise. Les relier aux plans de suivi et d'évaluation pour mesurer les acquis et les progrès.
- Développer des plans qui intègrent une perspective de genre pour assurer la mise en œuvre de toutes les recommandations précédemment énoncées et combler toutes les lacunes qui ont émergé pendant la crise de Covid-19.
- Améliorer l'allocation de fonds pour les plans de préparation, d'intervention et de relance post Covid-19 qui intègrent la dimension de genre, garantissant notamment une budgétisation sensible au genre.

- Renforcer les partenariats entre les institutions et les organisations de défense des droits des femmes pour traduire les engagements à long terme en actions et protéger les droits des femmes.
- Assurer une meilleure coordination et coopération entre les parties prenantes nationales, internationales et régionales travaillant sur les mêmes questions et ciblant les mêmes bénéficiaires pour améliorer les services, promouvoir des lois et fournir des mesures de protection. Assurer des échanges continus d'expériences et d'enseignements à en retenir.
- Revoir le calendrier de mise en œuvre des ODD 2030, utiliser le cinquième objectif pour lutter contre les violences faites aux femmes et aux filles et réviser les trois engagements zéro de la CIPD (zéro besoin non satisfait en matière de contraception, zéro décès maternel évitable et zéro violence sexiste et pratiques néfastes) compte-tenu de la pandémie. Adopter des mesures particulières pour soutenir les femmes et reconstruire les budgets en fonction de nouvelles priorités, notamment la santé, l'éducation et les infrastructures.
- Placer les besoins et les droits des femmes au cœur des mécanismes d'aide internationale pour atténuer l'impact de la crise sur elles. Cela implique de faire front contre la politisation de l'aide humanitaire internationale et du financement des donateurs.

CONCLUSIONS

La situation présente et inédite créée par la pandémie peut aussi être utilisée comme une opportunité pour apporter des changements structurels aux plans social, politique et économique dans les pays euro-méditerranéens.

Elle peut également contribuer à renforcer la coopération pour faire progresser l'égalité des sexes conformément à la 4e Déclaration Ministérielle de l'UpM sur les droits des femmes. Elle exige des actions immédiates, mais aussi à moyen et à long terme qui engagent les organisations de la société civile.

La réponse des gouvernements à la crise doit être conforme aux normes internationales relatives aux droits humains et aux principes d'égalité et de non-discrimination des groupes les plus vulnérables. Ceux-ci incluent : les femmes victimes de violence, les femmes chefs de familles, les femmes travaillant dans le secteur informel, les personnes âgées, handicapées ou souffrant de maladies chroniques, les habitantes et habitants des zones rurales, les sans-domicile-fixe, les réfugié.e.s, les migrant.e.s, les peuples autochtones, les apatrides, les défenseurs des droits humains, les personnes vivant sous occupation ou dans des zones de conflit.

Il est essentiel de prendre en compte l'impact disproportionné de la crise sur les femmes et les filles en raison des inégalités structurelles existantes et de leur confier un rôle de premier plan dans la préparation et la gestion de la réponse à la crise ainsi que dans les phases de sortie de crise et de redressement.